

AVIS DE CONCOURS

2 POSTES DE TECHNICIEN(NE)S SUPÉRIEUR(E)S DE LA MÉTÉOROLOGIE FILIÈRE "INSTRUMENTS ET INSTALLATIONS" AU SERVICE MÉTÉO ET CLIMAT DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Date limite d'inscription : mercredi 29 mars

Pourquoi candidater ?

- Pour intégrer la fonction publique territoriale de Nouvelle-Calédonie et un établissement météorologique reconnu mondialement.
- Pour contribuer à la **sécurité des Calédoniens**.
- Pour suivre une formation spécifique de 2 ans, dont 1 an à l'École Nationale de la Météorologie (**ENM**) à Toulouse.

Une fois reçu(e) au concours, vous devenez fonctionnaire stagiaire et vous êtes rémunéré(e) pendant votre formation : environ 300 000 FCFP brut par année d'études. Vous êtes titularisé(e) dans le corps des Techniciens Supérieurs de la Météorologie à l'issue de votre formation, avec un engagement de 5 ans pour la Nouvelle-Calédonie.

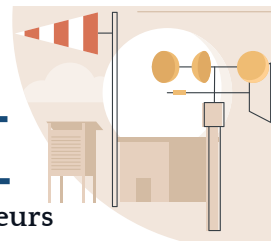
Pour quel métier ?

La filière des **Techniciens Supérieurs de la Météorologie** filière "Instruments et installations" (TSI) permet d'accéder aux métiers de la **maintenance des équipements d'observation**.

A l'issue de la formation, vous serez affecté sur un poste de maintenance avec des déplacements sur l'ensemble du territoire et des îlots isolés.

En Nouvelle-Calédonie, les activités liées à la maintenance consistent à déployer et maintenir en conditions opérationnelles des équipements variés : stations de surface (thermomètre, pluviomètre, anémomètre, télémètre...), système de radiosondage automatique et hydrogène, réceptions satellites, réseau foudre et radars.

Des passerelles vers les métiers de l'informatique pourraient se présenter en cours de carrière.



Concours

En vertu de la Loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie, le recrutement s'effectue par le biais de 2 concours.

Les conditions :

- être âgé de 45 ans au plus au 1er janvier 2023 ;
- être titulaire, au 29 mars 2023, date de clôture des inscriptions, d'un diplôme de niveau IV (Baccalauréat) ;
- pour pouvoir s'inscrire au 1er concours, justifier au 29 mars 2023, date de clôture des inscriptions, de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie ;
- s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 1000 F.CFP

CALENDRIER

Inscriptions

jusqu'au 29 mars 2023

Épreuves écrites à compter du 27 avril 2023

Épreuves orales à compter du 3 juillet 2023

Rentrée scolaire à l'ENM septembre 2023

LIENS UTILES

<https://drhfpnc.gouv.nc/>

Modalité de dépôt de dossier d'inscription
& Évolutions de carrière

<https://www.meteo.nc/concoursTSI> Accès direct via le QRcode suivant :

